



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## COMITE TECHNIQUE

Dix-neuvième session  
Genève, 3 et 4 octobre 1983

COMPTE RENDU

adopté par le Comité techniqueOuverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa dix-neuvième session au siège de l'UPOV, à Genève, les 3 et 4 octobre 1983. La liste des participants figure dans l'annexe 1 du présent compte rendu.
2. La session est ouverte par M. C. Hutin, président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/XIX/1 Rev., après avoir décidé d'examiner le point 5 le deuxième jour de la session, une fois que le Comité de rédaction se sera réuni pour préparer les documents dont l'examen est prévu au point 5.

Adoption du compte rendu de la dix-huitième session

4. Le comité adopte à l'unanimité le compte rendu de sa dix-huitième session qui figure dans le document TC/XVIII/13 Prov., après avoir convenu des modifications suivantes :
  - i) Au paragraphe 8.ii)a), les exemples doivent être : "les broméliacées et les orchidées ornementales".
  - ii) Au paragraphe 8.ii)b), la phrase "où la nomenclature ... en cas de synonymes" doit être remplacée par "lorsqu'il peut y avoir des différences tenant à la position taxonomique du taxon considéré."
  - iii) Au paragraphe 8.ii)d), l'exemple doit être : "les graminées entrant dans les mélanges à gazon."
  - iv) Le paragraphe 39.ii) doit être modifié comme suit : "déterminer si les variétés seraient en principe homogènes du point de vue du caractère en cause ou sont en disjonction selon une certaine formule et".
  - v) Le paragraphe 43 doit être modifié comme suit : "on fait également observer qu'un électrophorégramme est généralement unique pour une variété déterminée et qu'il peut donc être utilisé aux fins de l'identification sans qu'il soit nécessaire de procéder à des comparaisons détaillées avec d'autres variétés dans chaque cas, comme c'est généralement nécessaire pour la plupart des caractères traditionnels. Il doit donc être considéré comme un caractère de type différent."

Le comité demande que le compte rendu adopté soit publié et diffusé.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniquesRapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

5. M. G. Fuchs (République fédérale d'Allemagne, président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles) rend compte de la douzième session de son groupe de travail, tenue à Tystofte (Skaelskor, Danemark) du 8 au 10 juin 1983. Le 7 juin, plusieurs sous-groupes se sont aussi réunis dans le but d'accélérer les débats devant avoir lieu au cours de la session. Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWA/XII/10 Prov. Au cours de celle-ci, le groupe de travail a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du soja et du tournesol avant qu'ils ne soient soumis à l'adoption du Comité technique, ainsi que sur les nouveaux principes directeurs d'examen du coton et du chou-navet avant qu'ils ne soient soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a pris note de l'achèvement, par un des sous-groupes, de la révision des principes directeurs d'examen du dactyle, de la fétuque des prés et de la fétuque élevée, ainsi que de la fléole des prés et de la fléole diploïde, et s'efforcera de faire approuver ces trois projets par correspondance afin qu'ils puissent être soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a aussi pris note de l'établissement par le Groupe de travail technique sur les plantes potagères d'une édition révisée des principes directeurs d'examen de la fève, qui porterait aussi sur la féverole, et a marqué son accord pour qu'ils soient soumis pour observations aux organisations professionnelles si le Groupe de travail technique sur les plantes potagères peut accepter par correspondance les modifications proposées. Le groupe de travail a examiné en dernier lieu la mise au point de principes directeurs d'examen de l'arachide, du riz (révision), du carthame, du chou-navet et de la pomme de terre (révision). Ces débats devront toutefois être poursuivis au cours de la treizième session. En plus des débats sur la mise au point des principes directeurs d'examen, le groupe de travail a abordé plusieurs questions générales et est parvenu aux conclusions suivantes.

i) En ce qui concerne la stabilisation des noms latins des espèces par l'ISTA, il s'est déclaré satisfait de la situation puisque l'ISTA s'est déjà attachée à stabiliser les noms des espèces reproduites par voie sexuée.

ii) En ce qui concerne l'établissement d'une liste d'ouvrages et de documents de référence, les Etats membres qui n'ont pas encore fourni leurs listes ont été priés de le faire.

iii) En ce qui concerne les tolérances pour les plantes endogames, le groupe de travail a noté qu'aucun des Etats membres représentés à la session ne prévoit de tolérance supplémentaire. Il n'a donc pu adopter une tolérance supplémentaire pour les espèces pour lesquelles il avait déjà établi des principes directeurs d'examen.

iv) Il a pris note d'un compte rendu provisoire de la réunion d'un sous-groupe sur l'harmonisation des méthodes d'essai de résistance aux maladies et sur une nomenclature commune des différentes maladies et leurs catégories. Il faudra toutefois au sous-groupe au moins une session de plus avant qu'il ne puisse fournir des renseignements plus détaillés.

v) Faute de temps, le groupe de travail n'a pu aborder la reproductibilité des caractères du blé ni la question des variétés intergénériques, à propos desquelles des documents de travail avaient été préparés pour sa douzième session.

vi) Le groupe de travail a convenu de porter la question de l'homogénéité des variétés de pomme de terre reproduites strictement par voie sexuée à l'attention du Comité technique, notamment la question de savoir si les autorités qui accordent des droits aux obtenteurs doivent protéger ceux-ci contre d'autres qui utilisent des clones pour la création de variétés nouvelles par des méthodes végétatives, ou s'il faut en laisser la responsabilité à l'obteneur lui-même.

vii) Le groupe de travail a noté que les autorités compétentes du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne envisagent d'examiner différentes méthodes d'électrophorèse pour six variétés de blé. Il a également noté que l'Espagne, les Pays-Bas, la France et peut-être aussi la Suède participeront à cet examen.

6. La treizième session du groupe de travail aura lieu à Lund (Suède) du 27 au 29 juin 1984. Certains sous-groupes se réuniront préalablement au même endroit le 26 juin. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera - dans le but de soumettre les documents à l'adoption du Comité technique - les projets de principes directeurs d'examen du coton et du chou-navet, et également - si l'adoption par correspondance a pu se faire - les projets de principes directeurs d'examen révisés du dactyle, de la fétuque des prés et de la fétuque élevée, de la fléole des prés et de la fléole diploïde. Il examinera en outre ou réexaminera les documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'arachide, du riz (révision), de la pomme de terre (révision), du navet (révision), de la fève et de la féverole (révision), du trèfle violet (révision), du trèfle blanc (révision) et peut-être de l'agrostide (révision) et du pâturin des prés (révision). En outre, les questions suivantes doivent être examinées : liste d'ouvrages et de documents de référence; reproductibilité des caractères; méthodes harmonisées d'essais de résistance aux maladies; nomenclature commune des différentes maladies et de leurs catégories; variétés intergénériques; essai d'électrophorèse sur le blé.

7. A propos du rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, le comité demande au Sous-groupe sur les maladies de soumettre un rapport écrit avant sa prochaine session. Il signale en outre au sous-groupe qu'il devra prendre en considération les résultats obtenus dans le même domaine par d'autres groupes ou instituts.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères

8. M. F. Schneider (Pays-Bas, président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères) rend compte de la seizième session de son groupe de travail, tenue à Saragosse (Espagne) du 30 mai au 1er juin 1983. Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWV/XVI/14 Prov. Au cours de la session, le groupe de travail a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du poireau avant qu'ils ne soient soumis à l'adoption du Comité technique, ainsi que pour les principes directeurs d'examen du chou frisé, avant qu'ils ne soient soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a également achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen révisés de la fève et de la féverole, sous réserve d'un accord par correspondance sur les observations que doit faire à propos de ce document le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles. Il a également examiné ou réexaminé les documents de travail sur les principes directeurs d'examen du navet (y compris la navette (révision)) et du melon, dont l'examen devra toutefois être repris à sa prochaine session. En outre, il a examiné plusieurs questions de nature générale et est parvenu aux conclusions suivantes.

i) Il continuera de comparer les descriptions variétales chez le pois et, à cet effet, échangera les semences de 12 variétés de pois afin que les essais portent bien sur le même matériel.

ii) Il continuera d'étudier comment les essais sont effectués dans les Etats membres et, à cet effet, prendra la tomate comme exemple pour l'élaboration d'une proposition commune concernant l'harmonisation des méthodes.

iii) Le groupe de travail n'a pu parvenir à un accord sur des chiffres fixes pour le nombre maximum de plantes endogames devant être toléré pour chacune des espèces pour lesquelles des principes directeurs d'examen ont été adoptés. Il n'a pas non plus pu adopter comme principal critère de fixation des tolérances relatives aux plantes endogames une règle prévoyant que le pourcentage de plantes endogames ne doit pas être élevé au point de fausser les essais.

iv) Il a noté avec satisfaction que le président a envoyé au Comité de nomenclature de l'ISTA une liste d'espèces n'ayant pas encore été stabilisées et pour lesquelles la protection des obtentions végétales existe dans au moins l'un des Etats membres de l'UPOV.

v) Le groupe de travail complétera la liste des ouvrages et documents de référence à partir d'une proposition qui sera élaborée par deux pays et complétée par correspondance par les autres.

vi) Le groupe de travail a décidé que le but premier doit être d'atteindre un stade où tous les Etats membres de l'UPOV appliqueront réellement les principes directeurs d'examen déjà adoptés par l'Union. Ce n'est qu'ultérieurement qu'il serait utile de poursuivre - comme l'a demandé le Comité technique - l'examen de la question des caractères importants et des critères à utiliser pour faire figurer des caractères dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. Les critères établis par le Comité technique seront pris en considération, toutefois, lorsqu'un document donné sur les principes directeurs d'examen sera établi ou révisé.

9. La dix-septième session du groupe de travail se tiendra à Bet Dagan (Israël) du 11 au 15 juin 1984. Au cours de cette session, le groupe de travail se propose d'achever ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du chou frisé avant de le soumettre à l'adoption du Comité technique et - si un accord par correspondance a pu se faire - sur le projet de principes directeurs d'examen de la fève et de la fêverole. Il examinera aussi ou réexaminera les documents de travail sur les principes directeurs d'examen de la chicorée, de la bette commune, du melon, de la tomate (révision), du navet (révision), de la pastèque, du pâtisson, de l'aubergine et de l'asperge. En outre, il projette d'examiner ou de réexaminer la question de la comparaison des descriptions variétales du pois, les méthodes d'examen pratiquées dans les différents Etats membres et la liste des ouvrages et documents de référence.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

10. M. C. Hutin (France, président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur) rend compte de la première session de son groupe de travail créé au cours de la dernière session du Comité technique; cette session s'est tenue à Cambridge (Royaume-Uni) du 17 au 19 mai 1983. Le compte rendu complet figure dans le document TWC/I/4 Prov. 2. Au cours de la session, le groupe de travail, après avoir pris note des tâches que lui avait assignées le Comité technique, a discuté et décidé des mesures suivantes.

i) Il a établi un tableau comparatif du matériel existant, qui a été complété par correspondance après la session.

ii) Il a pris note de la gestion informatisée des activités administratives générales dans les Etats membres participant à la session.

iii) Il a établi un tableau comparatif des articles figurant dans les tableaux utilisés par les Etats membres pour vérifier la dénomination des variétés et le codage de ces articles; ce tableau a été complété par correspondance après la session.

iv) Il a pris note des informations données par les Etats membres représentés à la session sur le déroulement des examens relatifs aux caractères distinctifs, à l'homogénéité et à la stabilité.

v) Il a pris note des fonctions de traitement de données requises par les services de protection des obtentions végétales dans les Etats membres participant à la session.

vi) Il a discuté de la normalisation des entrées et a retenu trois travaux à effectuer :

- a) élaboration d'une proposition de liste normalisée des dénominations de variétés;
- b) élaboration d'une proposition d'harmonisation des différentes listes de variétés en cours d'examen;
- c) élaboration d'une proposition visant à poursuivre la normalisation des listes de variétés dans les bulletins de l'UPOV.

vii) Le groupe de travail a pris note du compte rendu des méthodes utilisées au Royaume-Uni pour l'examen des plantes allogames et a examiné différents critères servant à en comparer les résultats. Il a proposé au Comité

technique que celui-ci vérifie si les critères de l'UPOV appliqués à l'examen des caractères quantitatifs mesurés peuvent être remplacés par une analyse globale sur plusieurs années.

11. La deuxième session du groupe de travail se tiendra à La Minière (France) du 15 au 17 mai 1984. Au cours de la session, le groupe de travail examinera les questions suivantes : normalisation des entrées, vérification des dénominations variétales, méthodes utilisées pour les plantes allogames, description des variétés, rapports sur l'état d'avancement de l'intégration des dossiers, inventaire des bases de données et de leur structure, réseaux de communication, évaluation pondérée, échange de logiciel.

12. Le comité convient que les priorités du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur seront en premier lieu les critères de détermination du caractère distinctif, avec d'abord l'étude des méthodes d'interprétation de l'examen des plantes allogames puis celle des méthodes d'interprétation de l'homogénéité.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

13. M. G.S. Bredell (Afrique du Sud, président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières) rend compte de la quatorzième session de son groupe de travail qui s'est tenue à Rome (Italie) du 21 au 23 septembre 1983. Les sous-groupes chargés du pommier (révision), du fraisier (révision), du manguier et de l'actinidia se sont réunis le 20 septembre 1983, afin d'accélérer le débat sur les documents de travail concernant les principes directeurs d'examen de ces quatre espèces. Le compte rendu complet de cette session figure dans le document TWF/XIV/12 Prov. Au cours de la session, le groupe de travail a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du fraisier (révision) et du kaki avant de les soumettre pour observations aux organisations professionnelles. Il a également examiné ou réexaminé les documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'actinidia, du manguier, du cognassier et du pommier (révision), dont l'examen devra, toutefois, être poursuivi au cours de sa prochaine session. Outre les principes directeurs d'examen, il a abordé plusieurs questions de nature générale avec les résultats suivants :

i) Il élaborera un document unique sur les principes directeurs d'examen du pommier couvrant les variétés fruitières, les variétés ornementales et les variétés porte-greffe, ainsi qu'un document unique sur les principes directeurs d'examen du cognassier couvrant les variétés fruitières et les variétés porte-greffe.

ii) Il ajoutera à l'avenir aux principes directeurs d'examen des informations détaillées sur chaque caractère, sous une forme analogue à celle qui a été adoptée par l'Office international de la vigne et du vin (OIV) pour sa liste de caractères du genre Vitis; ce travail commencera avec les principes directeurs d'examen du fraisier, qui sont en cours de révision.

iii) Il a noté que le président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères a envoyé au Comité de nomenclature de l'ISTA une liste de toutes les espèces qui n'ont pas encore été stabilisées et pour lesquelles la protection des obtentions végétales existe dans l'un au moins des Etats membres de l'UPOV.

iv) Il complétera la liste des ouvrages et documents de référence en fonction de propositions qui seront élaborées par des experts pour une espèce donnée ou un groupe d'espèces.

v) Il a observé que la question des tolérances pour les plantes endogames ne relève pas de son travail puisque les variétés fruitières sont principalement des variétés à multiplication végétative.

vi) Il tiendra désormais compte des critères mentionnés par le Comité technique pour l'inclusion des caractères dans les principes directeurs d'examen, mais pourrait y ajouter d'autres critères au cours de sa quinzième session.

vii) Il a pris note de l'élaboration du projet de code des couleurs de l'UPOV, qui constitue à son avis un pas dans la bonne direction. Il a précisé, toutefois, qu'il faudra peut-être compléter ce code par un système de noms de couleurs, spécifiant le numéro de la couleur du code à laquelle doit correspondre un nom de couleur donné.

viii) Il a déploré le faible niveau actuel des contacts et de la coopération entre l'UPOV et les organismes internationaux étudiant les variétés fruitières et a demandé au Comité technique de lever l'interdiction d'inviter les représentants de ces organismes aux sessions des groupes de travail techniques.

ix) Il a déploré les divergences fréquentes entre les décisions prises par les organismes de l'UPOV et leur application au niveau national.

14. La quinzième session du groupe de travail se tiendra à Valence (Espagne) du 26 au 28 septembre [ou du 9 au 11 octobre] 1984, les sous-groupes se réunissant au même endroit le 25 septembre [ou le 8 octobre]. Les sous-groupes prépareront le débat sur les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du bananier, du châtaignier, du goyavier, du manguier, de l'olivier et du rubus. Au cours de cette session, le groupe de travail, outre les documents de travail devant être examinés par les sous-groupes, examinera ou réexaminera les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de l'avocatier, du pommier (révision), de l'actinidia, du kaki, du cognassier et du fraisier (révision). En outre, il abordera les questions suivantes : comparaison des principes directeurs d'examen de l'UPOV pour la vigne avec la liste des caractères du genre *Vitis* dressée par l'Office international de la vigne et du vin (OIV); critères d'inclusion d'un caractère dans les principes directeurs d'examen; amélioration des principes directeurs d'examen à l'aide d'informations détaillées sur chaque caractère; liste d'ouvrages et de documents de référence; amélioration des contacts et de la coopération avec les organismes internationaux étudiant les espèces fruitières; comparaison des questionnaires techniques nationaux, des comptes rendus d'examen et des descriptions variétales.

#### Rapport sur l'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

15. Mme Löscher (République fédérale d'Allemagne, présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers) rend compte de la seizième session de son groupe de travail qui s'est tenue à Conthey (Suisse) du 27 au 29 septembre 1983. Le compte rendu complet de la session figure dans le document TWO/XVI/8 Prov.2. Au cours de la session, le groupe de travail a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du saintpaulia (révision), de l'anthurium, de l'oeillet (révision) et du narcisse avant de les soumettre à l'adoption du Comité technique, de même que sur les principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), de l'épine du Christ et du freesia (révision) avant de les soumettre pour observations aux organisations professionnelles. Il a également examiné un document de travail concernant les principes directeurs d'examen du pommier, qui devra toutefois être repris à la prochaine session. Outre les principes directeurs d'examen, il a abordé plusieurs questions de nature générale, au sujet desquelles il est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a approuvé la proposition du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières concernant l'établissement d'un document unique sur les principes directeurs d'examen du pommier couvrant les variétés fruitières, les variétés ornementales et les variétés porte-greffe.

ii) Il a pris note des premiers points de vue provisoires exprimés sur le projet de l'UPOV relatif à un code de couleurs et examinera ce code plus en détail.

iii) Il a noté que le président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères a envoyé au Comité de nomenclature de l'ISTA une liste de toutes les espèces n'ayant pas encore été stabilisées et pour lesquelles la protection des obtentions végétales existe dans l'un au moins des Etats membres de l'UPOV.

iv) Il complétera la liste des ouvrages et documents de référence en fonction de propositions sur différentes espèces qui seront mises au point dans chaque cas par des experts effectuant des examens centralisés sur une espèce donnée pour les autres Etats membres de l'UPOV.

v) Comme précédemment, il prendra en considération les critères d'inclusion des caractères dans les principes directeurs d'examen, tels que mentionnés par le Comité technique.

vi) Il a noté que pour certaines espèces ornementales, la coopération internationale en matière d'examen fonctionne déjà de manière satisfaisante depuis plus de 10 ans. Il a toutefois déploré les divergences fréquentes entre les décisions prises par les organismes de l'UPOV dans ce domaine et leur application par les services responsables des examens.

vii) Il a souligné la nécessité pour le nouveau Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur d'aborder aussi les problèmes existants dans le domaine ornemental, et a fait certaines propositions dans ce sens au Comité technique.

16. La dix-septième session du groupe de travail se tiendra à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 7 au 9 août 1984, les sous-groupes chargés du saule, de l'épicéa commun, de la callune, de l'hortensia, du lagerstroemia et du streptocarpus se réunissant le 6 août au même endroit. Au cours de la session, le groupe de travail, outre les documents de travail sur les principes directeurs d'examen devant être étudiés par les sous-groupes, examinera ou réexaminera les documents de travail sur les principes directeurs d'examen du pommier, du cactus à article, du chrysanthème (révision), de l'épine du Christ, du bégonia elatior (révision) et du freesia (révision). En outre, il abordera les questions suivantes : élaboration d'un code de couleurs de l'UPOV; liste des ouvrages et documents de référence; harmonisation des comptes rendus d'examen, des descriptions variétales et des questionnaires techniques; propositions devant être soumises au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur. Le 10 août 1984, au même endroit, doit avoir lieu une réunion sur le bégonia elatior, à laquelle seront aussi invités les obtenteurs et producteurs de cette espèce.

#### Principes directeurs d'examen

17. Le comité examine les projets de principes directeurs d'examen mentionnés aux paragraphes 1 et 2 du document TC/XIX/2, modifiés par le paragraphe a) du document TC/XIX/2 Add., et adopte les principes directeurs d'examen des espèces suivantes, sous réserve des modifications faites par le Comité de rédaction et signalées en séance :

TG/17/2(proj.)	-	Saintpaulia (révision)
TG/25/4(proj.)	-	Oeillet (révision)
TG/80/2(proj.)	-	Soja
TG/81/2(proj.)	-	Tournesol
TG/85/2(proj.)	-	Poireau
TG/86/1(proj.)	-	Anthurium
TG/87/1(proj.)	-	Narcisse.

18. Le comité prend note aussi de l'état d'avancement des principes directeurs d'examen mentionnés aux paragraphes 3 à 7 du document TC/XIX/2, modifiés par la partie b) du document TC/XIX/2 Add., et dans les annexes du document TC/XIX/2.

#### Code des couleurs de l'UPOV et questions connexes

19. Le Secrétaire général adjoint présente le document TC/XIX/4 en donnant des indications générales sur le projet élaboré par l'entreprise Farbatelier Volk, l'intention qu'ont les autorités japonaises d'établir un code de couleurs et l'étude de l'utilisation d'un colorimètre, menée au Danemark. Il fait aussi mention d'une lettre de la Royal Horticultural Society (RHS) reçue par le Bureau de l'UPOV et contenant des renseignements sur la réimpression possible du code des couleurs de cette société et son amélioration éventuelle. Il attire aussi l'attention du comité sur le paragraphe 23 du document TWF/XIV/12 Prov. et sur les paragraphes 16 à 20 du document TWO/XVI/8 Prov.1.

20. Le comité décide de demander aux autorités de plusieurs des Etats membres d'appliquer effectivement l'actuel code de couleurs RHS, le nouveau code de couleurs japonais qui devrait être disponible en janvier 1984 et aussi le segment d'un code de couleurs établi par l'entreprise Farbatelier Volk, et d'en comparer les résultats. Ces autorités devront présenter le résultat de ces comparaisons à la prochaine session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, qui à son tour en fera rapport à la prochaine session du comité. Les autorités des pays suivants ont offert d'effectuer les comparaisons mentionnées : Danemark, France, Israël, Japon, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni. Comme il n'existe que six exemplaires du projet alors que sept Etats ont offert d'effectuer la comparaison, les experts de la République fédérale d'Allemagne ont proposé d'envoyer leur exemplaire aux autorités d'Israël une fois leur travail terminé.

21. Le comité n'est donc pas encore en mesure d'assurer à la Royal Horticultural Society, comme elle le demande, qu'il continuera de recommander le code comme norme internationale de comparaison des couleurs pour les services de protection des obtentions végétales; il ne peut pas non plus envisager de subventionner la recherche et la sélection des couleurs d'un cinquième éventail pour les besoins propres de l'UPOV, comme l'avait aussi demandé la RHS. Il demande toutefois au Bureau de l'UPOV d'informer celle-ci de la procédure envisagée, ainsi que du fait que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers s'est déclaré intéressé par une réimpression du code des couleurs RHS sous sa forme actuelle, même s'il ne s'agissait que d'une solution provisoire.

22. Certains experts estiment qu'il serait peut-être possible, lors de la réimpression du code des couleurs RHS, d'y apporter quelques améliorations sans dépenses supplémentaires, et qu'il serait utile de contacter les personnes responsables de cette réimpression, dans le cas où le code en question serait réimprimé. Le comité se déclare favorable à de tels contacts et remercie les experts de la République fédérale d'Allemagne d'avoir offert d'inviter un expert en couleurs de la RHS à la réunion sur le bégonia elatior qui doit avoir lieu le 10 août 1984 à Hanovre. Un expert japonais spécialisé dans les couleurs sera également invité à cette réunion.

23. Le comité prend aussi note de la proposition du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, préconisant qu'un nouveau code de couleurs contienne aussi une liste des noms de couleurs indiquant pour chaque nom les numéros de code des vignettes classées sous ce nom; aucune décision n'est toutefois prise à ce sujet.

#### Propositions des organisations internationales concernant la réunion des 9 et 10 novembre 1983

24. Le Secrétaire général adjoint présente les documents IOM/I/1, IOM/I/3, IOM/I/6 et IOM/I/7, contenant respectivement l'ordre du jour de la réunion avec les organisations internationales des 9 et 10 novembre 1983, une étude sur les écarts minimaux entre les variétés, et des observations d'organisations internationales non gouvernementales (à savoir la CIOPORA et la COMASSO).

25. Après avoir examiné les deux derniers documents précités, le comité n'a pas de remarque spéciale à faire sur les observations de la CIOPORA et très peu seulement sur celles de la COMASSO. En ce qui concerne les observations de la COMASSO sur les méthodes d'examen perfectionnées, le comité déclare qu'il peut souscrire au principe énoncé à ce propos, faisant remarquer toutefois qu'il y a certaines exceptions selon les espèces : par exemple, pour la lavande, certaines méthodes perfectionnées devraient certainement être considérées comme portant sur des caractères importants. Le comité regrette qu'aucune autre organisation n'ait encore formulé des observations.

#### Listes des variétés en cours d'examen

26. Le comité note que l'échange des listes de variétés en cours d'examen s'est généralement déroulé de façon satisfaisante et que la quasi-totalité des pays ont fourni les informations nécessaires. Il note que dans le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur, les experts des Pays-Bas ont été priés de dresser un inventaire de

toutes ces listes, qui sera ensuite examiné de manière plus approfondie au sein de ce groupe. Il note en outre que les experts français ont divisé leur liste en variétés d'hiver et variétés de printemps afin d'en assurer la diffusion le plus rapidement possible. Les experts japonais déclarent que, à compter du mois de mai prochain, ils participeront aussi à la diffusion des listes. Ayant noté que certains pays ont demandé que les listes soient envoyées à plus d'une adresse, il confirme sa décision que la liste ne sera envoyée qu'à une adresse par pays et qu'il appartient aux autorités qui la reçoivent d'en envoyer des copies à toute autre adresse située dans leur pays. Le Bureau de l'UPOV devra donc demander à chacun des Etats membres d'indiquer une seule adresse pour la diffusion des listes de variétés en cours d'examen.

#### Liste des noms devant être stabilisés par l'ISTA

27. Le comité note que M. Schneider, en tant que président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères, a envoyé au Comité de nomenclature de l'ISTA la liste des noms de toutes les espèces pour lesquelles une protection peut être demandée dans un ou plusieurs des Etats membres de l'UPOV et qui n'ont pas encore été stabilisées, en sollicitant la stabilisation de ces noms. Il ne faut cependant pas attendre de réponse avant trois ans environ.

28. Le comité note que l'ISTA ne travaille normalement qu'à la stabilisation des noms d'espèces mais pourrait peut-être, si on le lui demande, se pencher aussi sur certains autres groupes. M. Schneider demandera donc au Comité de nomenclature de l'ISTA s'il serait possible de stabiliser certains noms de groupes d'un rang taxonomique inférieur à celui des espèces.

#### Liste des ouvrages et autres documents de référence pouvant servir à l'examen des variétés

29. Le comité note que plusieurs des groupes de travail ont établi certaines procédures servant à recueillir de nouveaux titres d'ouvrages et de documents de référence. Il demande aux groupes de travail techniques de continuer cette collecte comme prévu. Le Bureau de l'UPOV est invité à soumettre à la prochaine session du comité une nouvelle liste provisoire des titres recueillis jusqu'à cette date. Ce n'est qu'au moment où les groupes de travail auront achevé leur collecte que le comité commencera à examiner ce qu'il convient de faire avec la liste définitive.

#### Questions présentées par les groupes de travail techniques

30. Le débat se déroule sur la base des documents TC/XIX/3, TC/XIX/3 Add. et de différents points soulevés à propos des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques.

31. Tolérances relatives aux plantes endogames.- Le comité prend note des paragraphes 6 à 8 du document TC/XIX/3. Il approuve les informations données par le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, qui figurent au paragraphe 7 de ce document. Il n'est pas d'accord sur les informations données au paragraphe 8 et demande au Groupe de travail technique sur les plantes potagères de reprendre l'étude de cette question et de fixer les pourcentages qu'il désire faire figurer dans les principes directeurs d'examen qui prévoient des tolérances supplémentaires. Si le groupe de travail technique ne souscrit pas aux recommandations énoncées dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen (document TG/1/2), il devra proposer une autre rédaction.

32. Caractères importants et critères servant à les inclure dans les principes directeurs d'examen.- Le débat du comité se déroule sur la base des paragraphes 9 à 11 du document TC/XIX/3, des paragraphes 20 et 21 du document TWF/XIV/12 Prov. et du paragraphe 23 du document TWO/XVI/8 Prov. 1. Le comité demande à nouveau aux groupes de travail techniques d'appliquer les trois critères - modifiés à l'occasion de l'adoption du projet de compte rendu de sa dernière session (voir le paragraphe 4 du présent document) - lorsqu'ils réviseront les principes directeurs d'examen existants ou en établiront de nouveaux.

33. Il est également d'avis que, lorsque des principes directeurs d'examen sont révisés, il convient d'y inclure tous les caractères qui, dans l'un au moins des Etats membres, ont joué un rôle décisif dans la distinction de deux variétés.

34. Proposition de modification des critères de distinction et d'homogénéité fixés par l'UPOV pour les caractères quantitatifs mesurés.- Le comité prend note des paragraphes 12 et 13 du document TC/XIX/3. Il convient qu'un expert du Royaume-Uni appartenant au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur rédigera une explication détaillée de l'analyse globale sur plusieurs années, qui sera ensuite étudiée par le comité.

35. Il convient aussi que le groupe de travail précité poursuivra l'étude d'autres critères pouvant servir à établir l'homogénéité, comme indiqué au paragraphe 13 du document TC/XIX/3.

36. Harmonisation des notes techniques dans les principes directeurs d'examen élaborés par les divers groupes de travail techniques.- Le comité prend note du paragraphe 14 du document TC/XIX/3, ainsi que d'une proposition concernant des principes directeurs d'examen normalisés, datée du 4 octobre 1983 et diffusée au cours de la session sur la recommandation du Comité de rédaction. Après avoir légèrement modifié cette proposition, le comité demande au Bureau de l'Union de la communiquer aux groupes de travail techniques. Ceux-ci devront faire connaître au comité toute suggestion consécutive à l'application de cette proposition et visant à l'améliorer ou à la modifier.

37. Le comité note aussi que, pour faciliter le travail du Comité de rédaction, le Bureau de l'Union a établi un recueil de termes employés dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV et d'autres termes techniques. La première partie de ce recueil porte sur les caractères utilisés dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV, y compris les projets et les documents de travail. Pour certains problèmes, différentes solutions ont été indiquées pour un même mot clé. Le comité demande au Bureau de l'UPOV de relever dans ce recueil tous les caractères à propos desquels aucun problème ne s'est posé et pour lesquels une seule solution a jusqu'à présent été trouvée pour un mot clé donné. Ce recueil devra être envoyé au Comité de rédaction et, après l'approbation de celui-ci, communiqué pour observations à tous les groupes de travail techniques. En outre, le Comité de rédaction étudiera les cas restants ayant posé des problèmes ou reçu des solutions différentes dans la même situation. Les résultats de ces discussions seront aussi communiqués ultérieurement aux membres des groupes de travail techniques. Le Bureau de l'UPOV est prié d'envoyer la première liste aux membres du Comité de rédaction, si possible, d'ici la fin de mars 1984.

38. Pendant le débat sur l'harmonisation des différents termes utilisés dans les principes directeurs d'examen, le président signale que dans son pays, on étudie actuellement la possibilité de changer le libellé des caractères de résistance en "comportement vis-à-vis de la maladie", la mention des niveaux "résistant" et "non résistant" restant la même.

39. Homogénéité des variétés de pomme de terre reproduites strictement par voie sexuée.- Le comité prend note du paragraphe 15 du document TC/XIX/3. Il note en outre que différents critères d'homogénéité ont déjà été acceptés dans plusieurs cas au sein d'une même espèce. Il demande donc au Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers de réexaminer sa proposition selon laquelle "en matière d'homogénéité, il convient d'appliquer les mêmes critères aux deux catégories de variétés (variétés à multiplication végétative et variétés de la même espèce reproduites par voie sexuée)." Il confirme sa position, définie dans l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen, à savoir que chaque variété doit être jugée en fonction de sa méthode de multiplication.

40. Caractères dont la gamme de niveaux d'expression est très étendue sur le plan mondial mais très restreinte sur le plan national ou régional.- Le comité prend note, en les approuvant, des informations données au paragraphe 16 du document TC/XIX/3. Il admet que, dans certains cas, une adaptation régionale d'un caractère ou d'une subdivision donnée pourrait être nécessaire pour parvenir à une description variétale régionale comparable.

41. Problèmes tenant au fait que certains pays ne procèdent pas à des essais de résistance à certaines maladies.- Le comité prend note du paragraphe 17 du document TC/XIX/3. Il convient que la question peut recouvrir deux aspects, l'un technique et l'autre théorique. En ce qui concerne l'aspect technique, il admet que, normalement, il n'est pas nécessaire de rejeter un caractère de résistance pour la simple raison que l'examen n'est pas possible dans un pays donné, à condition que cet examen puisse se faire dans un autre Etat membre. En ce qui concerne l'aspect théorique, il admet que - selon les cas - différents Etats membres peuvent adopter des positions différentes. C'est ainsi qu'un Etat membre pourrait très bien estimer qu'une résistance donnée contre une maladie qui n'existe pas chez lui ne doit pas être considérée comme un caractère important aux fins de la distinction ni, par conséquent, aux fins de l'octroi d'une protection de l'obtention végétale.

42. Homogénéité des variétés de fève et de féverole.- Le comité prend note du paragraphe 18 du document TC/XIX/3 et convient qu'aucun effort ne doit être ménagé pour éviter qu'une variété à laquelle on a refusé une protection en tant que fève à cause d'un manque d'homogénéité soit acceptée et protégée en tant que variété de féverole. En ce qui concerne l'exemple de la couleur du hile, toutefois, le comité demande aux Groupes de travail techniques sur les plantes agricoles et sur les plantes potagères de réexaminer la question en tenant compte de la structure génétique des variétés et de lui faire rapport à sa prochaine session.

43. Caractères qualitatifs dont l'expression dans une variété varie en fonction de la latitude.- Le comité prend note du paragraphe 19 du document TC/XIX/3. Il note que l'exemple donné porte sur un caractère pseudo-qualitatif et qu'en outre, on a partiellement résolu la question présentée en supprimant le niveau d'expression semi-déterminé du caractère considéré. Dans d'autres cas, il serait peut-être nécessaire de fixer des conditions de culture artificielles aux fins de la comparaison ou, si aucune autre solution n'est possible, de supprimer entièrement le caractère du tableau des caractères.

44. Maintien par les services nationaux d'excellentes variétés indiquées à titre d'exemples qui ne sont plus dans le commerce.- Le comité prend note du paragraphe 20 du document TC/XIX/3 et convient que c'est à chaque autorité de décider ce qu'il y a lieu de faire lorsqu'une variété indiquée à titre d'exemple n'est plus dans le commerce.

45. Concertation entre le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur et les autres groupes de travail techniques.- Le comité prend note du paragraphe 21 du document TC/XIX/3, ainsi que du paragraphe 28 du document TWO/XVI/8 Prov. 1.

46. Le comité invite les autres groupes de travail techniques à définir leurs besoins vis-à-vis du programme du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur et d'en dresser une liste pour la vingtième session du comité. Par ailleurs, il suggère que des experts des autres groupes de travail techniques soient invités aux sessions du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur lorsque celui-ci se réunit dans leur pays. Les autres groupes de travail techniques devraient, en retour, inviter les experts du précédent qui représentent le pays dans lequel leurs sessions ont lieu. Cette participation mutuelle des experts aboutirait à une coopération plus étroite entre le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur et les autres groupes de travail techniques.

47. Observation de la couleur des feuilles recouvertes de pruine.- Le comité prend note du paragraphe 22 du document TC/XIX/3.

48. Séparation des caractères dans les principes directeurs d'examen des variétés fruitières, des variétés ornementales et des variétés porte-greffe.- Le comité prend note des paragraphes 6 à 9 du document TWF/XIV/12 Prov. et marque son accord sur le principe qui y est proposé, à savoir que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières devrait établir un seul document pour tous les types de variétés de pommier, comprenant les variétés fruitières, les variétés ornementales et les variétés porte-greffe.

49. Le comité déclare que l'établissement d'un document unique couvrant les trois catégories de variétés ferait ressortir que la distinction d'une variété de pommier entraîne toujours la distinction pour les trois groupes de cette

espèce et non pas seulement pour l'un d'eux ou une partie de l'un deux. Il demande que cette position soit clairement énoncée dans les principes directeurs d'examen du pommier eux-mêmes.

50. Coopération avec les organismes internationaux étudiant les espèces fruitières.- Le comité prend note des paragraphes 24 et 25 du document TWF/XIV/12 Prov. Il confirme que les représentants d'autres organismes étudiant les espèces fruitières ne doivent pas être invités aux sessions du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, tout en précisant que les présidents peuvent toujours inviter aux sessions des groupes de travail techniques des experts de ces organismes spécialisés dans une espèce donnée lorsque celle-ci est examinée. En outre, il prend note, en les approuvant, des mesures, mentionnées au paragraphe 25 du document TWF/XIV/12 Prov., que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières envisage de prendre pour établir des contacts plus étroits avec les personnes travaillant dans d'autres organismes sur les espèces pour lesquelles l'UPOV établit actuellement des principes directeurs d'examen.

51. Amélioration des principes directeurs d'examen à l'aide d'informations détaillées sur chaque caractère.- Le comité prend note du paragraphe 26 du document TWF/XIV/12 Prov. et encourage le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières à procéder comme indiqué dans ce paragraphe.

52. Divergence entre les décisions de l'UPOV et leur application dans les Etats membres.- Le comité prend note des paragraphes 27 à 29 du document TWF/XIV/12 Prov. et des paragraphes 25 à 27 du document TWO/XVI/8 Prov. 1. Il note que dans le passé, l'UPOV a déployé des efforts considérables en vue de l'harmonisation à tous les niveaux possibles. Il comprend l'irritation exprimée par les groupes de travail techniques dans les paragraphes précités quant à l'application parfois lente, au niveau national, des différentes décisions. Il recommande par conséquent de ne ménager aucun effort pour appliquer ces décisions, surtout dans les cas où l'examen est effectué par un Etat membre pour un ou plusieurs autres. Il demande en outre que le Conseil soit saisi de cette recommandation à sa dix-septième session ordinaire et prié de lancer un appel en faveur d'une application plus rapide au niveau national des décisions prises par l'UPOV et de l'utilisation des formulaires et documents adoptés par celle-ci. Le Conseil devrait en outre inciter les Etats à ne pas s'écarter de ces documents sauf nécessité absolue.

53. Le comité appuie pleinement la proposition élaborée par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, qui demande au Comité technique de recommander aux Etats membres

i) de s'en tenir plus strictement aux décisions prises par lui en vue de la coopération internationale;

ii) de se servir des caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV dans l'ordre et avec les numéros indiqués dans ces principes directeurs, lorsqu'ils communiquent des descriptions variétales à un autre Etat membre, de se servir toujours au minimum de tous les caractères signalés par un astérisque dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV et de n'ajouter qu'ultérieurement des caractères supplémentaires, et seulement dans le cas où ceux-ci peuvent contribuer utilement à la distinction;

iii) de se servir du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique;

iv) de se servir du questionnaire technique adopté;

v) de se servir du formulaire type de l'UPOV pour les rapports intérieurs sur l'examen d'une variété

a) si le matériel ne leur est pas parvenu,

b) s'il y a eu des difficultés en cours d'examen,

c) si un manque d'homogénéité est déjà apparent (auquel cas il convient d'indiquer les dates d'une visite éventuelle du demandeur), et

d) si une nouvelle année d'examen est nécessaire.

Si nécessaire, les informations devant accompagner le formulaire de rapport intérimaire peuvent aussi être communiquées par téléphone;

vi) d'établir un projet de principes directeurs d'examen selon les principes de l'UPOV dans le cas d'un examen centralisé sur une espèce pour laquelle l'UPOV n'a pas encore adopté de principes directeurs.

54. Le comité décide qu'en fixant les priorités relatives à l'établissement de principes directeurs d'examen pour de nouvelles espèces, les différents groupes de travail techniques doivent d'abord choisir les espèces pour lesquelles un pays effectue des examens pour plusieurs autres Etats membres de l'UPOV.

55. Informations sur les synonymes commerciaux nécessaires aux examens.- Le comité prend note du paragraphe 10.i) du document TWO/XVI/8 Prov. 1. Il recommande aux services compétents de coopérer chaque fois que cela est possible avec ceux des autres Etats membres qui effectuent des examens pour eux, afin que toutes les informations nécessaires soient fournies.

56. Méthodes d'électrophorèse.- Le comité prend note de la circulaire n° U 803-08.1 contenant un recueil des informations reçues par le Bureau de l'UPOV en réponse à son questionnaire. Il prend note aussi du paragraphe 23 du document TC/XIX/3 où il est question du projet d'essai multilatéral de différentes méthodes d'électrophorèse qui doit porter sur six variétés de blé. Les experts du Royaume-Uni signalent que cet essai a entre-temps commencé, que les variétés ont été choisies et les semences distribuées à cinq pays participant à cet essai et qu'elles ont peut-être déjà été semées ou le seront sous peu. Le comité note par ailleurs qu'au cours d'un colloque de l'ISTA, des propositions concernant des règles internationales d'utilisation de l'électrophorèse ont été examinées et que l'ISTA s'efforcera d'établir des critères pour ces essais. L'ISTA commencera l'étude des essais par l'orge, mais y ajoutera peut-être d'autres espèces par la suite. Le comité demande aux experts de l'UPOV dans tous les Etats membres de garder un contact étroit avec les experts de l'ISTA chargés d'élaborer ces règles internationales.

#### Programme de la vingtième session

57. Le comité note qu'il a été proposé au Conseil que la vingtième session du comité se tienne du 5 au 7 novembre 1984 (le Conseil a en fait décidé que la session ne durera que deux jours, c'est-à-dire les 6 et 7 novembre). Il convient qu'au cours de cette session, il

i) prendra connaissance des rapports d'activité des groupes de travail techniques,

ii) examinera les questions soulevées par les groupes de travail techniques,

iii) se prononcera sur les principes directeurs d'examen éventuellement soumis à son adoption par les groupes de travail techniques,

iv) recevra le rapport sur la comparaison des différents codes de couleurs,

v) examinera la liste élargie des ouvrages et documents pouvant servir à l'examen des variétés,

vi) prendra connaissance du rapport sur l'étude des différentes méthodes d'électrophorèse,

vii) examinera la question des mutations, compte tenu, toutefois, du résultat des discussions qui auront lieu à la réunion prochaine avec les organisations internationales.

Questions diverses

58. La délégation des Pays-Bas propose qu'une stratégie soit mise au point pour réduire le volume de papier produit dans le cadre des travaux techniques de l'UPOV.

59. Le présent compte rendu, en l'absence de proposition de modification, est considéré comme adopté, conformément à l'article 37.5) du Règlement intérieur du Conseil.

[Les annexes suivent]

TC/XIX/5

## ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE

## I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATEN

BELGIUM/BELGIQUE/BELGIEN

M. A. ERMENS, Ingénieur principal, Ministère de l'agriculture, 36, rue de Stassart, 1050 Bruxelles

DENMARK/DANEMARK/DÄNEMARK

Mr. F. ESPENHAIN, Head of Office, Plantenyhedsnaevnet, Tystofte, 4230 Skaelskør

FRANCE/FRANKREICH

M. M. SIMON, Secrétaire général du Comité de la protection des obtentions végétales, Ministère de l'agriculture, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris

M. C. HUTIN, Directeur de recherches, INRA/GEVES, GLSM, La Minière, 78280 Guyancourt

M. J. GUIARD, INRA/GEVES, GLSM, La Minière, 78280 Guyancourt

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

Dr. G. FUCHS, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 3000 Hannover 61

Mrs. U. LÖSCHER, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 3000 Hannover 61

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

Mr. D.P. FEELEY, Agricultural Inspector, Department of Agriculture, Agriculture House, Kildare Street, Dublin 2

ISRAEL

Mr. B. BAR-TEL, Executive Examiner, Department of Seed Research, Agricultural Research Organization, Volcani Centre, P.O.B. 6, Bet Dagan 50 250

JAPAN/JAPON/JAPAN

Mr. T. KATO, First Secretary, Permanent Mission of Japan, 10, avenue de Budé, 1202 Geneva, Switzerland

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

Mr. R. DUYVENDAK, Head, Botanical Research Agricultural Crops, RIVRO, P.B. 32, 6700 AA Wageningen

Mr. F. SCHNEIDER, Head, Department Horticultural Botany, RIVRO, c/o IVT, P.B. 16, 6700 AA Wageningen

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

Mr. F.W. WHITMORE, Registrar of Plant Varieties, Plant Varieties Office, P.O. Box 24, Lincoln, Canterbury

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SÜDAFRIKA

Dr. G.S. BREDELL, Director, Horticultural Research Institute, Private Bag X11 208, Nelspruit

SPAIN/ESPAGNE/SPANIEN

M. J.M. ELENA ROSSELLO, Chef du Registre des variétés, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal, 56, Madrid 3

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

Dr. W. GFELLER, Leiter des Büros für Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KÖNIGREICH

Dr. K. DOODSON, Assistant Director, National Institute of Agricultural Botany, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE

II. OFFICER/BUREAU/VORSITZ

Mr. C. HUTIN, Chairman/Président/Vorsitzender, France/Frankreich

III. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BÜRO DER UPOV

Dr. H. MAST, Vice Secretary-General/Secrétaire général adjoint/  
Stellvertretender Generalsekretär  
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Counsellor/Conseiller principal  
Mr. A. HEITZ, Senior Officer/Administrateur principal/Hauptreferent  
Mr. A. WHEELER, Senior Officer/Administrateur principal/Hauptreferent  
Mr. K. SHIOYA, Associate Officer/Administrateur associé/Beigeordneter  
Sachverständiger

[Annex II follows/  
L'annexe II suit/  
Anlage II folgt]

Aperçu général  
Etat des principes directeurs d'examen (au 4 octobre 1983)

* * Groupe de travail technique que l'Etat	* Plantes agricoles	* Plantes fruitières	* Plantes ornementales et Arbres forestiers	* plantes potagères
adoptés (86)	* Agrostide * Avoine * Blé (Triticum aestivum) * Blé (T. durum seulement) * Colza * Dactyle * Fétuque des prés, Fétuque élevée * Fétuque ovine, Fétuque rouge * Fléole des prés, Fléole diploïde * Lin * Lupin * Luzerne * Maïs * Navet * Orge * Pâturin des prés * Pomme de terre * Ray-grass * Riz * Seigle * Soja * Tournesol * Trèfle blanc * Trèfle violet * Vesce commune	* Abricotier * Agrumes * Amandier * Cassis * Cerisier * Fraisier * Framboisier * Groseillier à grappes * Groseillier à maquereau * Noisetier * Pêcher * Poirier * Pommier * Prunier européen * Prunier japonais * Ronce fruitière * Vigne	* Alstroèmère * Anthurium * Bégonia elatior * Berberis * Chrysanthème * Euphorbia fulgens * Forsythia * Freesia * Gerbera * Kalanchoé * Lis * Narcisse * Oeillet * Pelargonium * Peuplier * Poinsettia * Rhododendron * Rosier * Saintpaulia * Streptocarpus * Thuya du Canada	* Betterave rouge * Carotte * Céleri * Céleri-rave * Chou de Bruxelles * Chou-fleur * Chou pommé * Chou-rave * Concombre, Cornichon * Epinard * Fève * Haricot * Haricot d'Espagne * Laitue * Mâche * Oignon * Piment * Poireau * Pois * Radis d'été, d'automne et d'hiver * Radis de tous les mois * Rhubarbe * Tomate
auprès des organisations professionnelles pour observations (10)	* Chou-navet * Cotonnier * Fève, féverole (révision)	* Fraisier (révision) * Kaki * Pommier (révision)	* Chrysanthemum (révision) * Epine du Christ * Freesia (révision)	* Chou frisé * Fève, féverole (révision)
en préparation	* Arachide * Carthame * Dactyle (révision) * Fétuque des prés, Fétuque élevée (révision) * Fléole des prés, Fléole diploïde (révision) * Navet (révision) * Pomme de terre (révision) * Riz (révision)	* Actinidia * Avocatier * Cognassier * Pommier	* Cactus à articles * Callune * Epicéa commun * Pommier * Saule	* Bette commune * Chicorée * Chou-navet * Melon * Navet (révision)
prévus	* Agrostide (révision) * Pâturin des prés (révision) * Trèfle violet (révision) * Trèfle blanc (révision)	* Bananier * Châtaignier * Goyavier * Manguier * Olivier * Prunier porte-grefe * Ribes porte-grefe * Rubus	* Bégonia elatior (révision) * Bégonia tuber-hybrida * Bruyère * Dahlia * Genévrier * Glaïeul * Hortensia * Iris (bulbeux) * Lagerstroemia * Mélèze * Pin noir * Sapin * Sapin de Douglas * Streptocarpus (révision) * Tulipe * Vriesea	* Aneth * Asperge * Aubergine * Pâtisson * Pastèque * Persil * Tomate (révision)

## ANNEX III/ANNEXE III/ANLAGE III

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as of October 4, 1983)

Principes directeurs d'examen ou de leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.)") préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 4 octobre 1983)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 4. Oktober 1983)

Numerical Order of Test Guidelines/  
Principes directeurs dans l'ordre numérique/  
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/4	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
* TG/03/1	Wheat (only applicable to Triticum durum Desf.)	Blé (applicable à Triticum durum Desf. seulement)	Weizen (nur anwendbar auf Triticum durum Desf.)	Triticum durum Desf.
* TG/03/8	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
* TG/04/4	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/05/1	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
o TG/05.....?	Red Clover (revision)	Trèfle violet (revision)	Rotklee (Revision)	Trifolium pratense L.
* TG/06/1	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/4	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/1	Broad Bean	Fève	Puffbohne	Vicia faba L. var. major
- TG/08/2(proj.)	Broad Bean, Field Bean (revision)	Fève, Féverole (revision)	Dicke Bohne, Ackerbohne (Revision)	Vicia faba L.
* TG/09/1	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.
* TG/10/4	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/4	Rose	Rosier	Rose	Rosa L.
* TG/12/4	French Bean	Haricot	Bohne	Phaseolus vulgaris L.
* TG/13/4	Lettuce	Laitue	Salat	Lactuca sativa L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/14/1	Apple (excluding orna- mental varieties)	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen)	Malus Mill.
- TG/14/2(proj.)	Apple (excluding orna- mental varieties) (revision)	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales) (revision)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen) (Revision)	Malus Mill.
o TG/14.....?	Apple	Pommier	Apfel	Malus Mill.
* TG/15/1 + Corr.	Pear	Poirier	Birne	Pyrus communis L.
* TG/16/1	Rice	Riz	Reis	Oryza sativa L.
o TG/16.....?	Rice (revision)	Riz (revision)	Reis (Revision)	Oryza sativa L.
* TG/17/3	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
* TG/18/1	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia-Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
o TG/18.....?	Elatior Begonia (revision)	Bégonia elatior (revision)	Elatior-Begonie (Revision)	Begonia-Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
* TG/19/7	Barley	Orge	Gerste	Hordeum vulgare L. sensu lato
* TG/20/7	Oats	Avoine	Hafer	Avena sativa L. & Avena nuda L.
* TG/21/7	Poplar	Peuplier	Pappel	Populus L.
* TG/22/3	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fragaria L.
- TG/22/4(proj.)	Strawberry (revision)	Fraisier (revision)	Erdbeere (Revision)	Fragaria L.
* TG/23/2	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Solanum tuberosum L.
o TG/23.....?	Potato (revision)	Pomme de terre (revision)	Kartoffel (Revision)	Solanum tuberosum L.
* TG/24/5	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
* TG/25/5	Carnation (vegetatively propagated vari- eties)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Dianthus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/26/4	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Chrysanthemum spec.
- TG/26/5 (proj.)	Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (revision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Chrysanthemum spec.
* TG/27/3	Freesia (vegetatively propagated vari- eties)	Freesia (variétés à multi- plication végé- tative)	Freesia (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Freesia Klatt
- TG/27/4 (proj.)	Freesia (vegetatively propagated vari- eties) (revision)	Freesia (variétés à multi- plication végé- tative) (revision)	Freesia (vegetativ ver- mehrte Sorten) (Revision)	Freesia Klatt
* TG/28/5	Pelargonium (zonal, ivy- leaved and their hybrids)	Pelargonium (zonale, geranium- lierre et hybrides)	Pelargonie (zonale, Peltaten und deren Hybriden)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hér. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hér. ex Ait. & hybrids/ hybrides/Hybriden
* TG/29/3	Alstroemeria	Alstroèmère	Inkalilie	Alstroemeria L.
* TG/30/3	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
o TG/30.....?	Bent (revision)	Agrostide (revision)	Straussgras (Revision)	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
* TG/31/3	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactylis glomerata L.
- TG/31/4 (proj.)	Cocksfoot (revision)	Dactyle (revision)	Knaulgras (Revision)	Dactylis glomerata L.
* TG/32/3	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
* TG/33/3	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)	Poa pratensis L.
o TG/33.....?	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties) (revision)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques) (revision)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten) (Revision)	Poa pratensis L.
* TG/34/3	Timothy	Fléole des prés, Fléole diploïde	Wiesen-, Zwiebel- lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
- TG/34/4 (proj.)	Timothy (revision)	Fléole des prés, Fléole diploïde (revision)	Wiesen-, Zwiebel- lieschgras (Revision)	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/36/3 + Corr.	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	<i>Brassica napus</i> L.
* TG/37/3	Turnip	Navet	Herbst-, Mairübe	<i>Brassica rapa</i> L. var. <i>rapa</i>
o TG/37.....?	Turnip (including Turnip Rape) (revision)	Navet (y compris Navette) (revision)	Herbst-, Mairübe (einschliesslich Rübsen) (Revision)	<i>Brassica rapa</i> L. sensu lato
* TG/38/3	White Clover	Trèfle blanc	Weissklee	<i>Trifolium repens</i> L.
o TG/38.....?	White Clover (revision)	Trèfle blanc (revision)	Weissklee (Revision)	<i>Trifolium repens</i> L.
* TG/39/3	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	<i>Festuca pratensis</i> Huds. & <i>Festuca</i> <i>arundinacea</i> Schreb.
- TG/39/4(proj.)	Meadow Fescue, Tall Fescue (revision)	Fétuque des prés, Fétuque élevée (revision)	Wiesen-, Rohr- schwingel (Revision)	<i>Festuca pratensis</i> Huds. & <i>Festuca</i> <i>arundinacea</i> Schreb.
* TG/40/3	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	<i>Ribes nigrum</i> L.
* TG/41/4	European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)	<i>Prunus domestica</i> L. & <i>Prunus insititia</i> L.
* TG/42/3	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	<i>Rhododendron</i> L.
* TG/43/3	Raspberry	Framboisier	Himbeere	<i>Rubus idaeus</i> L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/44/3	Tomato	Tomate	Tomate	<i>Lycopersicon</i> <i>lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw.
o TG/44.....?	Tomato (revision)	Tomate (revision)	Tomate (Revision)	<i>Lycopersicon</i> <i>lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>botrytis</i>
* TG/46/3	Onion	Oignon	Zwiebel	<i>Allium cepa</i> L.
* TG/47/2	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	<i>Streptocarpus X</i> <i>hybridus</i> Voss
o TG/47.....?	Streptocarpus (revision)	Streptocarpus (revision)	Drehfrucht (Revision)	<i>Streptocarpus X</i> <i>hybridus</i> Voss
* TG/48/3 + Corr.	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing)	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. f. <i>alba</i> DC.; <i>B. oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. f. <i>rubra</i> (L.) Thell.; <i>B. oleracea</i> L. var. <i>bullata</i> DC. & <i>B. oleracea</i> L. var. <i>sabauda</i> L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/49/3	Carrot	Carotte	Möhre	<i>Daucus carota</i> L.
* TG/50/3	Vine	Vigne	Rebe	<i>Vitis spec.</i>
* TG/51/3	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	<i>Ribes uva-crispa</i> L., <i>R. grossularia</i> L.
* TG/52/2	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	<i>Ribes sylvestre</i> (Lam.) Mert. & W. Koch, <i>R. niveum</i> Lindl.
* TG/53/3	Peach	Pêcher	Pfirsich	<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch
* TG/54/3	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>oleracea</i> var. <i>gemmifera</i> DC.
* TG/55/3	Spinach	Epinard	Spinat	<i>Spinacia oleracea</i> L.
* TG/56/3	Almond	Amandier	Mandel	<i>Prunus amygdalus</i> Batsch
* TG/57/3	Flax, Linseed	Lin	Lein	<i>Linum usitatissimum</i> L.
* TG/58/3	Rye	Seigle	Roggen	<i>Secale cereale</i> L.
* TG/59/3	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	<i>Lilium</i> L.
* TG/60/3	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>esculenta</i>
* TG/61/3	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	<i>Cucumis sativus</i> L.
* TG/62/3	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	<i>Rheum rhabarbarum</i> L.
* TG/63/3	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>radicola</i> Pers.
* TG/65/3	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gongylodes</i> L.
* TG/66/3	Lupins	Lupins	Lupinen	<i>Lupinus albus</i> , L. <i>angustifolius</i> , L. <i>luteus</i>
* TG/67/4	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliesslich Härtlicher Schwingel), Rotschwingel	<i>Festuca ovina</i> L. sensu lato & <i>F. rubra</i> L.
* TG/68/3	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	<i>Berberis</i> L.
* TG/69/3	Forsythia	Forsythia	Forsythie	<i>Forsythia</i> Vahl
* TG/70/3	Apricot	Abricotier	Aprikose	<i>Prunus armeniaca</i> L.
* TG/71/3	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	<i>Corylus avellana</i> L. & <i>C. maxima</i> Mill.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
o TG/72/1(proj.)	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Salix L.
* TG/73/3	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Rubus subg. rubus Sect. moriferi & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/74/3	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/3	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Capsicum annum L.
* TG/77/3	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera Cass.
* TG/78/3	Kalanchoë (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoë (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	White Cedar	Thuja du Canada	Lebensbaum	Thuja occidentalis L.
* TG/80/3	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen)	Citrus L.
* TG/84/3	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploïde Pflaumensorten
* TG/85/3	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
* TG/87/2	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
- TG/88/1(proj.)	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.
- TG/89/1(proj.)	Swede	Chou-navet	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
- TG/90/1(proj.)	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
- TG/91/1(proj.)	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii DESM. & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)
- TG/92/1(proj.)	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (variétés à fruits seulement)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki
o	Abies	Sapin	Tanne	Abies Mill.
o	Asparagus	Aspèrge	Spargel	Asparagus officinalis L.
o	Aubergine	Aubergine	Aubergine	Solanum melongena var. esculentum Nees
o	Avocado	Avocatier	Avocado	Persea americana Mill.
o	Banana	Bananier	Banane	Musa L.
o	Begonia tuber- hybrida	Begonia tuber- hybrida	Begonia tuber- hybrida	Begonia tuberhybrida
o	Cactus	Cactus à articles	Gliederkaktus	Rhipsalidopsis, Schlumbergera
o	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castanea
o	Crape Myrtle	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia L.
o	Dahlia	Dahlia	Dahlie	Dahlia Cav.
o	Dill	Aneth	Dill	Anethum graveolens L.
o	Douglas Fir	Sapin de Douglas	Douglasie	Pseudotsuga douglasii
o	Endive	Chicorée	Endivie	Cichorium endivia L.
o	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolus L.
o	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
o	Guave	Goyavier	Guayave	Psidium guayava L.
o	Heath	Bruyère	Heide	Erica
o	Heather	Callune	Besenheide	Calluna Salisb. (C. vulgaris (L.) Hull)
o	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hydrangea L.
o	Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	Iris L.
o	Juniper	Genévrier	Wacholder	Juniperus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
o	Kiwi	Actinidia	Kiwi	Actinidia chinensis Planch.
o	Larch	Mélèze	Lärche	Larix Mill.
o	Leaf Beet	Bette commune	Mangold	Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris = Beta vulgaris L. var. cicla (L.) Ulrich
o	Mango	Manguier	Mango	Mangifera indica L.
o	Melon	Melon	Melone	Cucumis melo L.
o	Norway Spruce	Epicéa commun	Gemeine Fichte	Picea abies (L.) Karst.
o	Olives	Olivier	Olive	Olea L.
o	Parsley	Persil	Petersilie	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
o	Pinus Nigra	Pin noir	Schwarzkiefer	Pinus nigra Arnold
o	Plum (rootstock varieties only)	Prunier (variétés porte- greffes seulement)	Pflaume (nur Unterlags- sorten)	Prunus L.
o	Quince	Cognassier	Quitte	Cydonia Mill.
o	Ribes Rootstocks (rootstock varieties only)	Ribes porte- greffes (variétés porte-greffes seulement)	Ribesunterlagen (nur Unterlagssorten)	Ribes
o	Rubus	Rubus	Rubus	Rubus
o	Safflower	Carthame	Saflor	Carthamus tinctorius L.
o	Summer Squash	Pâtisson	Haubenkürbis	Cucurbita melopepo
o	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipa L.
o	Water Melon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
o	Vriesea	Vriesea	Vriesea	Vriesea splendens (Brongn.) Lem.

\* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/  
Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant